

WCC-2016-Res-075-FR

Affirmation du rôle des cultures autochtones dans les efforts de conservation déployés à l'échelle mondiale

NOTANT que tandis que le monde cherche des solutions innovantes en matière de développement durable, les peuples autochtones et les communautés locales donnent des exemples de pratiques durables susceptibles de servir de modèle à l'échelle mondiale, notamment par le truchement de leurs savoirs traditionnels ;

RECONNAISSANT que les peuples autochtones disposent d'un très vaste champ de connaissances, notamment en ce qui concerne la diversité des espèces indigènes et les processus et les régimes écologiques, ainsi que de pratiques en matière de gestion des terres et des eaux immédiatement applicables ;

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'avant d'entrer en contact avec l'Occident, la population autochtone d'Hawaï assurait la subsistance de près d'un million de personnes grâce au système « ahupua'a » de gestion des terres, lequel intégrait des écosystèmes terrestres et marins ainsi que les rapports entretenus à l'intérieur d'un contexte géographique, social, culturel et politique commun ;

TENANT COMPTE de la Résolution 5.095 *Les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales paysannes des Andes et de l'Amazonie comme mécanisme d'adaptation au changement climatique* (Jeju, 2012) ;

TENANT COMPTE également des Résolutions 4.055 *Intégrer la culture et la diversité culturelle dans la politique et le Programme de l'UICN* et 4.099 *Reconnaissance de la diversité des concepts et valeurs de la nature* (Barcelone, 2008) ;

TENANT COMPTE en outre de la Résolution 4.052 *Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) (Barcelone, 2008) ; et

RECONNAISSANT que l'intégration des approches et des systèmes de connaissances des peuples autochtones et des communautés locales dans d'autres efforts de conservation est essentielle pour assurer un développement durable ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawaï'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

1. INVITE la Directrice générale et le Conseil à reconnaître l'utilité des approches et des systèmes de connaissances des peuples autochtones et des communautés locales dans la lutte contre les problèmes auxquels se heurtent les écosystèmes de la planète, et le fait que collaborer avec les détenteurs de connaissances autochtones afin d'intégrer de manière appropriée leurs valeurs et leurs approches dans les efforts de conservation actuels peut contribuer de manière considérable au succès à long terme des mesures de conservation.
2. DEMANDE à la Directrice générale et à la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) d'élaborer des lignes directrices facultatives concernant la participation appropriée des peuples autochtones à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projets, programmes et mesures de conservation.
3. INVITE le Conseil et les Membres à reconnaître et respecter les valeurs autochtones permettant de sensibiliser et d'agir de manière responsable vis-à-vis des ressources naturelles en s'informant quant à l'histoire régionale des relations qu'entretenaient les peuples autochtones et les communautés locales avec les terres et les eaux importantes pour la conservation et en s'efforçant de rétablir et de préserver les liens avec les peuples autochtones et les communautés locales.